

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Activités Aquatiques et de la Natation*

*Sous réserve d'habilitation



OBJECTIFS

- Enseignement de la natation jusqu'au premier niveau de compétition
- Animation d'activités aquatiques
- Encadrement de tous types de publics en milieu aquatique

NOS CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION ?

Pour pouvoir accéder à la formation il faut :

- Avoir 17 ans au minimum
- Être titulaire du BNSSA*
- Être titulaire du P.S.E.1**
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation et aux tests de sélection

*Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

**Premiers Secours en Équipe de niveau 1



FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Plusieurs dispositifs peuvent financer en totalité ou partiellement votre diplôme :

- Alternance
- Compte Personnel de Formation
- FranceTravail
- OPCO (salariés et indépendants)
- Bourse Sésame (- de 25 ans)
- Financement personnel

Avec S-team formations, nous vous accompagnons dans votre recherche de financement et d'alternance !

FORMATION EN CONTRAT D'ALTERNANCE

> Dispositif 100% financé et rémunéré (Voir tableau ci dessous)

-21 ans	21 à 25 ans	+ 26 ans
43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC

Autres financements envisageables : OPCO, CPF, Auto-financement, France Travail

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous-réserve d'avis médical favorable



Castelsarrasin

De septembre 2025
à juin 2026

DIPLÔME
certifiés

Par l'état !

Pour nous **contacter !**

06.31.86.47.16

contact@s-teamformations.fr

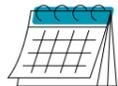
www.s-teamformations.fr

Contact : **Alice Lantourne**



CASTELSARRASIN (82100)
13 RUE DE LA MÉDITERRANÉE
ZONE INDUSTRIELLE BARRÈS 1





LE CALENDRIER

SEPTEMBRE
2025

JUIN
2026

18h en centre de formation soit 2 jours et demi par semaine
et le reste en structure d'alternance



LE CONTENU DE LA FORMATION

Le BPJEPS AAN est obtenu après validation des 4 unités de compétences. Chaque unité atteste de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier.

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.
- UC4 : Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.

*Les unités capitalisables 1 & 2 sont transversales à tous les BPJEPS.



MODULES DE FORMATION

- Mise en sécurité des lieux de pratique
- Conduite d'actions à visée d'éveil et d'apprentissages pluridisciplinaires
- Enseignement des nages codifiées et natation scolaire
- Conception et conduite de projets pédagogiques
- Prévention des risques liés à l'hygiène de l'air et de la structure
- Immersion en milieu professionnel

Structures ?

Une fois la formation terminée, de nombreux employeurs recherchent ce type de profil : associations, entreprises, clubs de sport ou collectivités.

- > Piscines publiques
- > Structures privées
- > Clubs de remise en forme
- > Centres de balnéothérapie et thalasso-thérapie
- > Structures touristiques

Statut ?

Cette formation est un diplôme d'État de niveau 4.

Ce diplôme permet d'évoluer en tant que **"Maître-nageur sauveteur"**

Suivez-nous sur les réseaux !   

Organisme de Formation déclaré sous le
n°76 82 00755 82 auprès du préfet de
région Occitanie.